DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

DEUXIÈME SÉRIE—1897-98

VOLUME III SECTION I

LITTÉRATURE FRANÇAISE, HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, ETC.

La Mère Marie de l'Incarnation

Par M. BENJAMIN SULTE

EN VENTE CHEZ

J. DURIE & SON, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO

BERNARD QUARITCH, LONDRES

1897

Raphaël Bellemare

Souvenir

Benjamin Sulte

75529

II.—*La Mère Marie de l'Incarnation,*

Par M. BENJAMIN SULTE.

(Lu le 23 juin 1897.)

Ceci n'est pas une étude des lettres de la mère de l'Incarnation, mais un choix de divers passages tirés de ses œuvres, concernant les sauvages, les missions des jésuites, le climat du pays, la nourriture des habitants, le logement des colons, le commerce, les communications avec la France, les ursulines de Québec—le tout allant de 1639 à 1651—et ce n'est que la trentième partie des deux volumes de ces lettres.

Comme celles-ci renferment, au hasard de la dictée de chaque jour, des nouvelles variées se rapportant à plusieurs genres d'événements qui se passaient alors, soit à Québec, soit dans les autres endroits du pays, il est difficile de les consulter sur un sujet quelconque, puisqu'il nous faudrait à chaque fois feuilleter l'œuvre entière. Nous avons fait, pour aujourd'hui, une levée, un recueil des passages qui concernent les sujets mentionnés plus haut, afin de donner sous une forme concise des renseignements trop dispersés dans les écrits originaux de cet auteur. Il serait aisé de réunir de la même manière ce qu'elle dit des guerres des sauvages, etc. Essayons d'abord de faire connaître la présente série et nous verrons s'il y a lieu de continuer.

La première lettre est de quelques jours après l'arrivée des ursulines à Québec, vers la fin de l'été de 1639, alors que la colonie renfermait à peu près 200 âmes, à part les sauvages.

1639, 1 septembre ; à son beau-frère.—Je m'assure que l'affection que vous avez pour moi vous fait désirer d'apprendre le succès de notre voyage et de mon arrivée en Canada. En vous satisfaisant je veux aussi me satisfaire, et vous assurer que nous sommes au lieu où nous aspirions, dans une santé aussi parfaite que si nous n'étions point sorties de Tours ; non que nous n'ayons souffert de grands travaux durant trois mois de navigation parmi les orages et les tempêtes, qui pour treize cents lieues que nous avions à faire, nous en ont fait faire plus de deux mille. Nous nous sommes vues à deux doigts du naufrage ; mais celui qui commande aux vents et à la mer nous a préservées par son doigt tout-puissant ; qu'il en soit loué et béni éternellement des anges et des hommes. Ce que nous avons vu en arrivant dans ce nouveau monde nous a fait oublier tous nos travaux ; car entendre louer la Majesté divine en quatre langues différentes ; voir baptiser quantité de sauvages ; entendre les sauvages même prêcher la loi de Jésus-Christ à leurs compatriotes, et leur apprendre à bénir et à aimer notre Dieu ; les voir rendre grâces au ciel de nous avoir envoyées dans leur pays barbare pour instruire leurs filles, et leur apprendre le chemin du ciel ; tout cela, dis-je, n'est-il pas capable de nous faire oublier nos croix et nos fatigues, fussent-elles mille fois plus grandes

qu'elles n'ont été ? Il en a été baptisé cette année, tant aux Hurons qu'aux Montagnais, plus de cinq cents. Je vous supplie de prier pour la conversion des autres, qui sont en grand nombre, parce qu'il y a des nations presque infinies qui ne connaissent point Jésus-Christ. Nous sommes venues avec les ouvriers de l'Evangile, qui vont tâcher de les attirer à la connaissance de son nom et de sa sainte loi.

1640, 3 septembre ; à une dame de qualité.—Nous avons sujet de louer le Père des miséricordes de ce qu'il en répand de si grandes sur nos pauvres sauvages car, n'étant pas contents de se faire baptiser, ils commencent à se rendre sédentaires et à défricher la terre pour s'établir... Si la France leur donne un peu de secours pour se bâtir de petites loges dans la bourgade qu'on a commencée à Sillery, l'on verra en peu de temps un bien autre progrès... Le réverend père Vimond, supérieur de la mission, pour donner courage à ces pauvres sauvages, les mène lui-même au travail et travaille à la terre avec eux... Il y a une grande persécution aux Hurons où un père a pensé être martyrisé d'un coup de hache... La première séminariste sauvage qu'on nous donna, appelée Marie Negabamat était si accoutumée à courir dans les bois que l'on perdait toute espérance de la retenir. Le R. P. Le Jeune, qui avait porté son père à nous la donner, envoya avec elle deux grandes filles sauvages chrétiennes, qui demeurèrent quelque temps avec elle pour la fixer, mais ce fut en vain car elle s'enfuit quatre jours après dans les bois, ayant mis en pièces une robe que nous lui avions donnée. Son père qui est un excellent chrétien, et qui vit comme un saint, lui commanda de revenir au séminaire, ce qu'elle fit. Elle n'y fut pas deux jours qu'il y eut un changement admirable ; elle ne semblait plus être elle-même... En même temps on nous donna une grande fille âgée de dix-sept ans, appelée Marie Amiskouevan... Elle a un grand esprit pour retenir ce qu'on lui enseigne... Elle est recherchée en mariage par un Français, mais on a dessein de la donner à un de sa nation à cause de l'exemple qu'on espère qu'elle donnera aux sauvages. O ! si Dieu donnait la dévotion à quelque personne de France, d'aider à lui faire une petite maison !... Elle parle bien français...Marie-Ursule Gamitiens, filleule de mademoiselle de Chevreuse, n'est âgée que de cinq ou six ans... elle dit son chapelet durant la messe et chante des cantiques en sa langue sauvage.. Nous avons eu dix-huit séminaristes, sans parler des femmes et des filles sauvages qui ont permission d'entrer au lieu destiné à l'instruction des françaises et des sauvages[1], où elles ne manquent pas de se trouver... L'hiver, les vieilles gens ne peuvent suivre les sauvages à la chasse ; si l'on n'avait soin d'eux en ce temps là, ils mourraient de faim dans les cabanes. Dieu nous a fait la grâce de les pouvoir assister jusqu'au printemps... Nous avions apporté des habits pour deux ans ; tout a été employé dès cette année, de sorte même que, n'ayant plus de quoi les vêtir, nous avons été obligées de leur donner une partie des nôtres...

[1] Le mot *sauvagesse* était il connu à cette époque dans le sens de femme sauvage ?

1640, 4 septembre.—L'été est ici aussi chaud qu'en Italie... On se dispose à aller prêcher aux Nipissiriniens et aux nations de la mer du nord, trois cents lieues, à ce qu'on dit, au delà des Hurons... Nous avons reçu vos lettres un mois et demi après l'arrivée des premiers vaisseaux, parce que on les a envoyées de la Rochelle, d'où l'on part plus tard que de Dieppe ; ce qui fait qu'à peine avons-nous du loisir pour faire nos réponses... Les habitants de Québec nous donnent des légumes et d'autres semblables rafraîchissements, en sorte que nous sommes trop à notre aise. Nous avons passé cet hiver aussi doucement qu'en France et, quoique nous soyons pressées dans un petit trou où il n'y a point d'air, nous n'y avons pas été malades, et jamais je ne me sentis si forte. Si, en France, on ne mangeait que du lard et du poisson salé, comme nous faisons ici [1], on serait malade et on n'aurait point de voix ; nous nous portons fort bien et nous chantons mieux qu'on ne fait en France. L'air est excellent, aussi est-ce un paradis terrestre où les croix et les épines naissent si amoureusement que, plus on est piqué, plus le cœur est rempli de douceur... Bénisoit le roi du ciel et de la terre qui, par sa bonté, a fait arriver les vaisseaux à notre port, après avoir connu les risques de l'armée navale des ennemis et s'être sauvés par le moyen d'une escorte de quarante vaisseaux que monseigneur le cardinal de Richelieu envoya à la prière de madame la duchesse d'Aiguillon... Lorsque nous faisons festin à nos sauvages et que, pour en traiter splendidement soixante ou quatre-vingts, on n'y emploie qu'environ un boisseau de pruneaux noirs, quatre pains de six livres pièce, quatre mesures de farine de pois ou de blé d'Inde, une douzaine de chandelles de suif fondues, deux ou trois livres de gros lard, afin que tous soit bien gras, car c'est ce qu'ils aiment, il me semble que l'on doit déplorer les grandes superfluités du monde, puisque si peu de chose est capable de contenter et de ravir d'aise ces pauvres gens...

1640, 7 septembre ; à une religieuse ursuline de Tours.—Je me suis mise en peine de vous faire chercher un pied d'élan [2], mais vos lettres sont venues si tard que je n'ai encore rien d'assuré...

1640, 13 septembre.—Le retardement du vaisseau qui nous apportait vos lettres m'ôtait l'espérance d'en recevoir aucune de votre part, parce que nous le tenions perdu. Il est de la prudence de ne pas mettre tout ce que l'on a dans une même voiture parce que, si le vaisseau vient à se perdre, l'on perd tout à la fois tous ses rafraîchissements et l'espérance de rien recevoir que l'année suivante. Enfin il est arrivé sur la fin du mois d'août [3] chargé de vos bienfaits, sans lesquels nous eussions manqué de

[1] A qui la faute si les religieuses vivaient aussi misérablement au milieu de l'abondance que permettait le Canada lui-même ? Aux Cent-Associés qui nourrissaient les ursulines de provisions envoyées par les vaisseaux. Les marchands en question se gardaient bien d'encourager l'agriculture dans la colonie.

[2] Pour guérir l'épilepsie ? La croyance en ce remède existe encore.

[3] Cette lettre étant adressée à la supérieure des ursulines de Tours, on doit supposer que les effets dont elle parle avait été embarqués de là pour la Rochelle d'où étaient partis cette année les derniers vaisseaux pour le Canada. Voir la lettre du 4 septembre ci-dessus.

beaucoup de choses... Une nuit de cet hiver, il y eut un froid si horrible que le serviteur de M. de Piseaux, qui traversait un chemin, en mourut... J'ai commission de monsieur le gouverneur et le R. P. Le Jeune de vous envoyer une certaine bave qui est comme du coton, afin de faire épreuve en plusieurs façons de ce que l'on en pourrait faire. Je crois qu'il la faudra battre et carder, pour voir si on la pourrait filer. Cela est plus délié que de la soie et du castor. Je vous supplie donc de la faire voir à quelqu'un qui ait de l'industrie et, si on la peut façonner et mettre en œuvre, de nous en faire voir des essais. Nous en pourrons affier (cultiver) ici, si l'on trouve qu'elle puisse être utile à quelque chose...

1641, 24 août.—Mon père, disait le bon chrétien Charles, de Tadoussac, au R. P. Le Jeune, je porte mon pistolet[1] pour te garder...

1641, 16 septembre.—Si vous voyez les révérends pères Le Jeune, Adam et Quentin qui passent en France pour les nécessités de la mission, ils vous diront que les affaires de la foi vont très bien à Sillery, Québec, Tadoussac et Saguenay, mais elles sont traversées aux Trois-Rivières où les Iroquois font une guerre mortelle à nos bons sauvages, comme aussi à tous ceux qui sont au delà jusqu'aux Hurons. S'ils osaient, ils viendraient jusqu'ici, mais il n'y ferait pas bon pour eux, c'est pourquoi ils s'en éloignent... Nous nous établissons à Québec comme au lieu le plus sûr pour nos personnes et le plus avantageux pour l'instruction. Les mères hospitalières y font aussi achever une maison. MM. de Mont-Réal y font faire une maison et un magasin, car il est nécessaire qu'ils aient ici un lieu de retraite, Mont-Réal n'étant pas encore en assurance à cause des incursions et des guerres continuelles des Hiroquois...

1642, 28 août.—J'ai reçu vos deux lettres par les mains du R. P. Le Jeune qui m'a assuré vous avoir rendu visite...

1642, 29 septembre.—Nous avons eu, cette année, les vaisseaux plus tôt qu'à l'ordinaire, n'ayant été que deux mois à leur voyage...

1643, 30 septembre.—Les Iroquois ferment les passages, de crainte que les nations plus éloignées ne viennent se faire instruire. La nation d'Hyroquet n'a pas laissé de traverser les terres de ces barbares, qui ont fait sur eux une décharge de plus de cent coups de fusils, mais Dieu les a si bien protégés, qu'il n'y en a pas eu un seul de blessé...

1644, 26 août.—Pour réponse à ce que vous désirez savoir touchant le pays, je vous dirai qu'il y a des maisons de pierres, de bois et d'écorce. La nôtre, qui est toute de pierres, a quatre-vingt-douze pieds de longueur et vingt-huit de largeur. C'est la plus belle et la plus grande qui soit en Canada, pour la façon d'y bâtir. En cela est comprise l'église, qui a sa longueur dans la largeur de la maison et dix-sept pieds de largeur. Vous penserez que cela est petit, mais le

[1] Les Français commençaient alors à confier des armes à feu à quelques sauvages éprouvés par leur fidélité envers eux.

trop grand froid ne permet pas qu'on fasse des lieux plus vastes. Il y a des temps auxquels les prêtres sont en danger d'avoir les doigts et les oreilles gelés. Le fort est de pierres, comme les maisons qui en dépendent. Celles des révérends pères, de madame la fondatrice, des mères hospitalières et des sauvages sédentaires sont aussi de pierres. Celles des habitants, excepté deux ou trois, sont en colombage pierrotté. Une partie des sauvages ont des maisons portatives d'écorce de bouleau, qu'ils dressent bien proprement avec des perches. Nous en avions une semblable au commencement pour nous servir de classe. Quand je dis que nos maisons sont de pierres, je ne veux pas dire qu'elles soient de pierres de taille, non, il n'y a que les encoignures, qui sont d'une espèce de marbre presque noir, qui se tire par coupeaux assez bien faits. Les encoignures étant de cette sorte de pierres, sont très-belles, mais elles coûtent à tailler à cause de la dureté. Un homme coûte trente sols par jour, encore le faut-il nourrir les fêtes et les dimanches et dans les mauvais temps. Nous faisons venir de France nos artisans qu'on loue pour trois ans ou plus. Nous en avons dix qui font toutes nos affaires, excepté que les habitants nous fournissent la chaux, le sable, la brique. Notre bâtiment a trois étages, dans le milieu desquels nous avons nos cellules faites comme celles de France. Notre cheminée[1] est au bout pour chauffer le dortoir et les cellules, dont les séparations ne sont que de bois de pin, car autrement on ne pourrait pas y échauffer ; encore ne croyez pas qu'on y puisse demeurer longtemps en hiver sans s'approcher du feu ; ce serait un excès d'y demeurer une heure, encore faut-il avoir les mains cachées et être bien couvert. Hors les observances, le lieu ordinaire pour lire, écrire et étudier est de nécessité auprès du feu, ce qui est un assujettissement fort incommode, particulièrement à moi qui ne me chauffais jamais en France. Nos couches sont de bois qui se ferment comme des armoires[2] et, quoiqu'elles soient doublées de couvertes[3] ou de serge, à peine y peut-on échauffer. L'hiver, nos sauvages quittent leurs maisons de pierres et vont cabaner dans les bois où il ne fait pas si froid. A quatre cheminées que nous avons, nous brûlons par an cent soixante-quinze cordes de gros bois ; et, après tout, quoique le froid soit si grand, nous tenons le ~~chaud~~ tout l'hiver, mais l'on y souffre un peu. Notre clôture n'est que de gros pieux d'arbres entiers de dix pieds de haut et accommodés avec de la charpente. Les couvertures des maisons sont en planches doubles ou de bardeau contregarni de planches par le dessous. Nos sauvages sont habillés l'été et l'hiver. L'été ils ont une peau d'orignal grande comme celle d'un bœuf, carrée comme une couverture, qu'ils mettent sur leurs épaules. Ils l'attachent avec une petite courroie, en sorte que leurs bras sortent

chaeur

[1] Les poëles étaient encore inconnus dans la colonie.

[2] Nous nous servons encore de ces bancs-lits dans nos campagnes.

[3] Couvertes de laine, comme nous disons aujourd'hui. Le mot *couverte* pour *couverture* a toujours été employé au Canada en parlant de ces sortes de draps de lit.

tout nus; ils n'ont que cela et un brayer (vêtement autour des hanches) ayant les pieds et la tête nus. Chez eux à la campagne, et quand ils se battent avec leurs ennemis, ils sont nus comme la main, excepté le brayer qui les couvre assez modestement. Ils ont la peau comme minime [1] à cause du soleil et des graisses dont ils s'oignent par tout le corps.[2] Ils ont, pour la plupart, le visage matachié avec des raies rouges et bleues. L'hiver, ils ont pour robes des couvertes de lits accommodées comme celles dont je viens de parler, excepté qu'elles ont des manches de même. Ils ont des chausses de cuir ou de couvertes usées qui leur vont jusqu'à la ceinture. Ils ont par là-dessus une veste de castor avec son poil, en guise de manteau. Ceux qui se couvrent la tête traitent pour des bonnets de nuits rouges [3] au magasin : ils ont aussi quelquefois des capots ou des tapaborts [4]. Voilà pour ceux qui sont bien habillés, mais il y en a qui sont presque nus en tout temps, par pauvreté. Les femmes sont fort modestement accommodées, ayant toujours des ceintures qui les serrent (car les hommes n'en ont quasi jamais, leurs robes allant au gré du vent). Leurs robes vont en bas jusqu'à mi-jambes, et en haut jusqu'au haut du col, ayant presque toujours les bras couverts. Elles se couvrent aussi la tête d'un bonnet de nuit d'homme, ou d'un castor, ou d'un tapabor. Leurs cheveux sont abattus sur le visage et liés par le derrière et, communément, elles sont fort modestes et pudiques. Nous faisons de petites simarres [5] à nos séminaristes et les coiffons à la française. On aurait de la peine à distinguer un homme d'une femme sans cette différence d'ajustement dont je viens de parler, car leurs visages sont tous semblables. Leurs souliers sont de peau d'orignac préparée comme celle de buffle; ils enfoncent un morceau par le bout, mettent une pièce carrée au talon, passent une petite courroie comme à une bourse, et voilà leurs souliers faits. Les Français n'en portent point d'autres l'hiver, parce qu'on ne peut sortir pour marcher sur la neige qu'avec des raquettes, et pour cela on ne peut se servir de souliers français.

1644, 26 août.—Nous voyons dans les campagnes des lis sauvages et des martagons [6]. On y voit aussi quantité de cèdres dont les branches nous servent à faire des balais. Il y a encore beaucoup de pins, de sapins et d'épinettes [7] qui demeurent verts tout l'hiver nonobstant les froidures.

---

[1] *Minime* : qui est d'une couleur tannée, très sombre, couleur de la robe des religieux minimes ou frères mineurs. (Dictionnaire de Trévoux.)

[2] Elle ne dit pas que ces Algonquins avaient des peaux rouges naturelles, et tout nous porte à croire que leur peau était blanche comme la nôtre.

[3] Nos tuques actuelles.

[4] *Tapabor :* bonnet dont les bords descendent sur les épaules pour garantir du vent et du hâle. Sur la mer on l'appelle *bourguignote.* (Dictionnaire de Trévoux.)

[5] Habillement long et même traînant; espèce de robe de chambre. (Dictionnaire de Trévoux.)

[6] Lis à petites fleurs. (Note de l'abbé Richaudeau.)

Espèce de sapin d'où découle le baume dit *du Canada.* (Note de l'abbé Richaudeau.)

1644, 26 août.—Vous demandez si nos sauvages sont aussi parfaits comme je le dis dans mes lettres. Je vous dirai qu'en matière de mœurs, je veux dire en leurs façons d'agir et de faire un compliment, on n'y a pas la politesse française. On ne s'est pas étudié à leur apprendre cela, mais bien à leur enseigner solidement les commandements de Dieu et de l'Eglise, les points et les mystères de notre foi, les prières et les pratiques de notre religion, comme sont le signe de la croix, l'examen de conscience, et autres semblables actions de piété. Un sauvage se confesse aussi bien qu'un religieux ; il est naïf au possible et il fait état des plus petites choses. Lorsqu'ils sont tombés, ils font des pénitences publiques avec une admirable humilité. En voici un exemple. Les sauvages n'ont point d'autres boisson que le bouillon de leur chaudière à sagamité, soit de chair ou de blé d'Inde, ou d'eau bouillie, ou d'eau pure. Les Français leur ont fait goûter du vin et de l'eau-de-vie ; ils ont trouvé cela tellement à leur goût, qu'ils le préfèrent à toute autre chose ; mais le mal est que, quand ils en peuvent avoir, il ne leur en faut boire qu'une seule fois pour devenir fous et furieux. On en attribue la cause à ce qu'ils ne mangent que des choses douces, n'ayant aucun usage ni connaissance du sel. Cette boisson les tue d'ordinaire, ce qui a porté monsieur le gouverneur (M. de Montmagny) à faire défense, sur peine de grosses amendes, de leur en donner ou traiter.[1] A l'arrivée néanmoins des vaisseaux, il n'est pas possible d'empêcher les matelots de leur en traiter en cachette. Les anciens sauvages chrétiens, ni leurs familles, ne tombent point dans ces excès ; ce sont les infidèles, avec quelques jeunes libertins. Il est néanmoins arrivé cette année que quelques-uns sont tombés dans cette faute et, pour les punir, les anciens, avec le père supérieur de cette mission, les ont condamnés à payer un grand nombre de peaux pour la décoration de la chapelle et, de plus, à demeurer trois jours sans entrer dans l'église, et d'aller seulement deux fois le jour faire leurs prières à la porte, accompagnés des innocents, afin de les aider à obtenir miséricorde et d'apaiser Celui qui a tout fait. D'autres font une déclaration publique de leurs péchés dans l'église des Français ; d'autres jeûnent trois jours au pain et à l'eau. Comme ils ne commettent pas souvent ces sortes d'excès, ces pénitences sont rares. Au reste, il en est des sauvages comme des Français, il y en a de plus et de moins dévôts mais, parlant généralement, les sauvages le sont plus que les Français et c'est pour cela qu'on ne les mêle pas, et qu'on les met dans une bourgade séparée (Sillery) de peur qu'ils n'imitent les mœurs de quelques-uns. Ce n'est pas que ceux-ci ne soient assez sages en ce pays, mais les sauvages ne sont pas capables de la liberté française, quoiqu'honnêtes.

Je ne vous saurais dire tout ce que je sais de la ferveur de ces nouvelles plantes. Quoique nous en soyons sensiblement touchées, nous commençons à ne nous en plus étonner; mais les Français qui arrivent ici, et

[1] Vendre par échange. (Note de l'abbé Richaudeau.)

qui n'ont rien vu de semblable en France, pleurent de joie, voyant les loups devenus agneaux, et des bêtes changées en enfants de Dieu.

1644, 30 août.—Vous désirez savoir si notre communauté est grande. Non, elle est petite, n'étant encore que de huit religieuses de chœur et d'une converse. Pour l'étude de la langue, et en ce qui regarde l'instruction de nos sauvages, comme aussi à mes sœurs, ce que j'en ai pu apprendre, avec la grâce de Notre Seigneur, cela m'a été si délectable que j'ai plutôt péché en l'aimant trop, qu'envisagé s'il y avait de la peine.

1644, 15 septembre.—Il n'est pas possible de laisser passer aucune occasion sans me donner la satisfaction de vous écrire. En voici une d'un honnête gentilhomme, lieutenant de M. le gouverneur de la Nouvelle-France, et qui est l'un de nos meilleurs amis. Il m'a promis de vous voir, car il tâche de m'obliger en tout ce qu'il peut. Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien éprouvée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos pensionnaires ; ce sont de jeunes demoiselles qui ont sucé la vertu avec le lait de leur bonne mère, qui est une âme des plus pures que j'aie jamais connue. Je vous dis tout cela, mon très cher fils, afin que vous honoriez M. de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme, et pour vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays et de la colonie française[1]. Comme c'est de lui que nous prenons conseil en la plupart de nos affaires, il a eu, en une certaine rencontre, la permission d'entrer en notre maison ; il vous dira ce qu'il en a vu, si vous le désirez, comme aussi des nouvelles de tout ce pays.

1644, 15 septembre.—Voilà qu'on va lever l'ancre... je suis extrêmement fatiguée du grand nombre de lettres que j'ai écrites et qui montent comme je crois au nombre de plus de deux cents.

1645, 14 septembre.—Je souhaiterais que l'union fût aussi forte dans toutes les maisons de notre Ordre qu'elle l'est dans notre petite maison de Québec. Cela s'est encore remarqué, par la miséricorde de Dieu, dans l'élection que nous venons de faire d'une supérieure. Nous sommes neuf religieuses, de quatre maisons différentes, et néanmoins nous avons été si unies dans nos pensées, que ceux qui ont assisté et présidé à notre élection, ont dit hautement que Dieu régnait parmi nous. Nous avons élu ma révérende mère de Saint-Athanase, qui est du grand couvent des ursulines de Paris. C'est une très digne et vertueuse religieuse, qui passa en Canada la seconde année de notre établissement.

1645, 3 octobre.—Nous avons fait notre élection, après laquelle je soupirais il y a longtemps. Notre Seigneur nous a fait de grandes grâces en cette action, comme il fait en toutes celles d'importance que nous avons, car il semble que Dieu prenne nos cœurs pour n'en faire qu'un, afin de les

[1] Voir *Société royale*, 1896, pp. 15, 16, 30.

mettre où il veut ; cela est ravissant et nos pères en sont consolés jusqu'à verser des larmes. Cela est d'autant plus à remarquer que nous sommes de diverses congrégations, mais quelques différentes que nous ayons été dans notre origine, nous ne pouvons plus voir ni vouloir qu'une même chose... Encore que je ne sois plus supérieure, je n'en ai pas moins le soin de nos affaires.

1645, 3 octobre ; à son fils.—Nous avons fait cette année l'élection d'une supérieure, car il y avait six ans que j'étais dans la charge et nos règles ne nous permettent pas d'y être davantage sans une interruption. Or, nous avons élu une des mères de Paris, qui est une sage et vertueuse fille, pour témoigner que nous ne faisons plus de distinction des congrégations.

1645, 3 octobre.—La mère Marie de Saint-Joseph est toujours elle-même et elle croît visiblement en vertu. Elle a le soin des enfants où elle exerce son zèle d'une manière très édifiante. Savez-vous que si l'on pouvait briguer une charge, ce serait celle-là ? car il n'y a rien de si honorable en Canada que d'avoir des néophytes à instruire. Si cette chère mère eût été élu supérieure, comme on l'en avait menacée, je crois qu'elle fût morte de déplaisir de se voir privée d'un troupeau de sauvagesses qu'elle aime beaucoup mieux conduire que des religieuses.

1645, 3 octobre ; à sa première supérieure des ursulines de Tours.—Je vous remercie de votre beau dais. Il pare merveilleusement notre chapelle et ce sera un monument perpétuel qui parlera pour vous à Celui à qui vous en avez fait présent, car en me le donnant, je sais que votre intention a été de le donner à Celui que nous adorons sur le saint autel.

1645, 3 octobre ; à son fils.—Qui peut vous avoir dit [1] que j'ai eu de la peine en notre établissement ? Oui, j'en ai eu et, sans l'avoir expérimenté, il serait difficile de croire combien il se rencontre de difficultés dans un établissement qui se fait dans un pays nouveau et tout barbare, éloigné de la France et de tout secours, et dans un abandonnement si pur à la divine Providence qu'il ne le peut être davantage. Avec cela on dépend si absolument de la France que, sans son secours, on ne saurait rien faire.[2] Ajoutez à cela que, quelque pressées et importantes que soient les affaires, il faut attendre un an pour en avoir la résolution ; et si on ne le peut faire dans le temps que les vaisseaux sont en France, il en faut attendre deux. Les navires sont-ils repartis, ceux à qui l'on commet les affaires pensent à celles qui leur sont propres ; ainsi on ne peut presque jamais avoir de résolution nette d'aucune affaire. De plus on ne conçoit pas (on saisit mal) la plupart de nos intentions, ce qui fait que souvent les choses réussissent (tournent) tout autrement que nous ne le voulons. C'est ce qui oblige

[1] M. de Repentigny sans doute, qui passa l'hiver de 1644-45 en France.

[2] Les ursulines n'avaient pour se soutenir que les dons généreux recueillis en France d'année en année. Ainsi marchait tout le Canada, côté des religieux et religieuses. En un mot, rien n'était prévu ni organisé pour faire une colonie durable.

nos révérends pères d'envoyer quelquefois un des leurs pour leurs propres affaires, comme il y va des députés pour les affaires du pays.[1]

Je ne parle point d'un nombre innombrable de difficultés très épineuses, tant générales que particulières, que le pays nous fait naître presque continuellement. Pour vous dire tout en un mot : la nature n'a nulle prise sur quoi elle se puisse appuyer, ni aucunes prétentions qui la puisse flatter ou satisfaire. Il faut que je vous avoue que j'ai tant souffert de croix, qu'à moins d'une grâce de Dieu fort extraordinaire, j'eusse succombé sous leur pesanteur.

1646, 10 septembre ; à son fils.—Les sauvages qui paraissent les plus zélés (pour se convertir) sont ceux du côté du nord, dont la mission est à Tadoussac. Je vous en parlai l'an passé. Comme les nations de cette côte, qui résident avant dans les terres, entre des montagnes[2] affreuses et des rochers inaccessibles, viennent se rendre chaque année au printemps en ce lieu là, les pères sont aussi exacts à s'y trouver pour les instruire l'espace de trois ou quatre mois, que le temps est plus tempéré ; car le reste de l'année il y fait un froid nonpareil, y ayant encore des neiges et des glaces au mois de juin. Il y a quelques jours que j'en demandais des nouvelles au père qui a le soin de cette mission, ayant une association spirituelle avec lui pour la conversion de ces peuples : car encore que nous embrassions toutes les nations en Celui qui les a créées, nous en tirons néanmoins tous les ans chacune une au sort, afin d'exciter plus particulièrement nos dévotions pour leur conversion. Or, comme cette mission m'est tombée en partage, j'ai voulu savoir du père les bénédictions que Dieu y verse, afin de lui en rendre grâces. Voici la réponse qu'il m'a faite : " Je ne puis rien mander de ces quartiers de meilleur que l'amplification du royaume de Jesus-Christ. En un jour j'ai baptisé trente Betsamites, et confessé soixante chrétiens. Je suis sur le point de faire six mariages en face d'église. Je pris avant-hier tous les diables des sorciers, leurs pierres, leurs tambours et semblables badineries (objets frivoles et ridicules), que j'ai fait bouillir, pour leur faire voir combien c'est peu de chose, et afin que ce malin esprit ne paraisse plus dans le pays de ces pauvres gens.

" Les sauvages de Tadoussac font des harangues qui n'ont point de prix, tant à leurs gens qu'aux nations étrangères, pour les encourager à croire et à embrasser la Foi. Vous les concevriez mieux par les oreilles que par les yeux. Remerciez le grand Maître de ce qu'il illumine toutes les nations du nord, car il y en a ici de plus de dix sortes, qui sont de plus de douze journées de Tadoussac. Je ne sais si la fin du monde est proche, mais la Foi s'étend beaucoup. Je n'ai qu'un regret, de voir un si mauvais

[1] Pour la traite des pelleteries, mais jamais dans l'intérêt de l'agriculture, de la colonisation ou d'aucune industrie. Le " pays " cela signifiait quelques marchands de fourrures et voilà tout. Le *Journal* des jésuites note plusieurs de ces voyages.

[2] Les Montagnais et les Attikamègues.

instrument que moi entre les mains de Dieu, mais priez sa bonté, je vous en supplie, de me rendre plus digne en me faisant miséricorde. Les dévotions de nos paroissiens sont fort réglées. Il y en a environ soixante qui se sont confessés deux ou trois fois, et comme ils se disposent à communier, ils jeûnent le samedi à ce dessein. Il y en a trente qui ont communié pour la première fois, le reste communiera en son temps. Ce m'a été une consolation bien sensible de les voir recevoir ce saint Sacrement avec tant de dévotion et de ferveur, que les Français des deux barques qui sont arrivés, ayant assisté à la messe, à l'eau bénite, et à l'instruction qu'on leur a faite, les ont admirés. Leur police continue dans une obéissance exacte. Ils ont première, seconde et troisième table. Les personnes de considération mangent à la première ; les officiers qui ont servi mangent à la seconde, et les femmes et les enfants à la dernière. Ils ont fait une allée pour se promener après le repas, pour traiter de leurs affaires et pour prier en se promenant. Ils souhaitent passionnément une petite maison à la française pour y loger l'été et serrer leurs hardes l'hiver, pendant qu'ils sont à la chasse." Jusqu'ici sont les paroles de la lettre du père.

1646, 10 septembre ; à son fils.—C'est une chose ravissante de voir nos bons sauvages de Sillery, et le grand soin qu'ils apportent à ce que Dieu soit servi comme il faut dans leur bourgade ; que les lois de l'Eglise soient inviolablement gardées, et que les fautes y soient châtiées pour apaiser Dieu. L'une des principales attentions des capitaines est d'éloigner tout ce qui peut être occasion de péché, ou en général, ou en particulier. L'on ne va point à la chapelle que l'on n'y trouve quelque sauvage en prière, avec tant de dévotion que c'est une chose ravissante. S'il s'en trouve quelqu'un qui se démente de la foi ou des mœurs de chrétien, il s'éloigne et se bannit de lui-même, sachant bien que, bon gré mal gré, il lui faudrait faire pénitence ou être honteusement chassé de la bourgade. Il y a quelques jours qu'un jeune homme eut différent avec sa femme. Ils furent menés devant les capitaines, qui condamnèrent l'homme à être mis à la chaîne dans une cave du fort, et là jeûner trois jours au pain et à l'eau ; et la femme fut condamnée à la même peine, qui fut exécutée en notre monastère. Ces pauvres gens firent leur pénitence avec tant de dévotion, que je crois que leur faute leur fut remise dès le moment que la sentence leur fut prononcée. La femme ne voulut pas seulement une poignée de paille sous elle car, disait elle, je veux payer Dieu que j'ai fâché.

1646, 10 septembre ; à son fils.—Les Attikamek, qui sont aussi du côté du nord, sont convertis et vivent d'une vie extraordinairement innocente. Il y a quatre ans qu'une trentaine descendit ici, où ils furent instruits et baptisés, après quoi ils s'en retournèrent en leur pays, annonçant avec une ferveur apostolique à ceux de leur nation le bien qu'ils avaient rencontré. Ils leur expliquèrent les points de la Foi, comme ils les avaient appris, en sorte qu'ils en convertirent un grand nombre qu'ils amenèrent aux Trois-Rivières pour y être baptisés, ce qui leur fut accordé. Depuis

ce temps-là ils sont réglés comme s'ils avaient toujours des pères parmi eux, aussi viennent-ils de temps en temps, quoique fort éloignés, pour rendre compte de leur foi et recevoir de nouvelles lumières. On ne peut rien voir de plus zélé, même jusqu'aux enfants.

1646, 10 septembre ; à son fils.—Il me faut vous dire quelque chose de nos fonctions tant à nos parloirs que dans le séminaire. Les Hurons qui descendent ici sont presque continuellement à notre parloir, qui est le lieu destiné à leur instruction. C'est là la mission de la mère Marie de Saint-Joseph, qui sait la langue. Aussi ces bons néophytes et cathéchumènes la tiennent pour leur mère. L'an passé, un capitaine nommé Jean-Baptiste, descendit avec toute sa famille, pour assister au traité de paix avec les Iroquois. Tout l'hiver il nous a donné le moyen d'exercer les œuvres de miséricorde tant corporelles que spirituelles ; car bien qu'il fût capitaine et homme de considération parmi les sauvages, étant néanmoins hors de son pays, il avait besoin de tout : car ces gens-là ne se chargent de rien que de leur traite (provision de ce qu'ils ont à vendre), pour la grande difficulté des chemins. Je ne vous saurais dire le zèle qu'ils ont pour la foi et pour la pratiqne des actions de piété. Mais ce que nous avons le plus admiré en eux, c'est la tendresse de leur conscience, et le soin qu'ils ont d'éviter jusques aux moindres fautes, ou de s'en confesser au plus tôt quand ils les ont commises. Une fois la simplicité du bon Jean-Baptiste nous donna de la consolation, et nous fut tout ensemble un petit sujet de divertissement. Etant sur le point d'aller à la chasse, quelques personnes qui lui avaient promis de lui donner ce qui lui serait nécessaire pour son voyage, qui devait être de plusieurs jours, lui manquèrent de parole justement sur le point qu'il devait partir, ce qui lui fit bien de la peine, jusqu'à lâcher quelques paroles d'impatience. Etant revenu à soi, il en eut tant de douleur, qu'il s'en voulut confesser sur l'heure. Mais son confesseur étant absent, et n'y en ayant point d'autre pour l'entendre, il vint trouver celle qui avait coutume de l'instruire, pour lui dire son péché, et la prier de le dire à son confesseur, quand il serait de retour, l'assurant que de sa part il était extrêmement triste d'avoir péché, qu'il avait beaucoup demandé pardon à Dieu, et qu'il tâcherait d'être mieux sur ses gardes à l'avenir. La mère de Saint-Joseph le consola, et lui fit faire encore des actes de contrition, puis il partit en paix. Quand il eut fait deux lieues de chemin, il apprit que son confesseur était de retour ; il quitte la compagnie et revient à grands pas se confesser, disant qu'il n'aurait pas fait son voyage en repos si, sachant que son confesseur était à la maison, il ne se fut pas confessé de ses impatiences.

Un autre Huron, qui n'avait point encore été instruit, mais qui avait un extrême désir de l'être, fut donné à la mère de Saint-Joseph, qu'il regarda dès lors comme sa mère, à qui il rendait une obéissance si ponctuelle, qu'il n'y avait rien qu'il ne fît de ce qu'elle lui ordonnait ; et personne n'avait assez de crédit sur son esprit pour lui faire entreprendre

quelque chose qui dût interrompre le temps et l'heure de ses instructions, si elle ne l'agréait. Quelques raisons particulières l'obligèrent un jour d'aller à la chasse avec des Algonquins, mais il ne voulut point s'y engager sans la licence de sa mère. Attendez, leur dit-il, Marie ne m'a pas donné congé, je m'en vais le lui demander. Elle lui donna la permission, et il partit aussitôt. Il ne passa pas un jour, durant son absence, sans dire son chapelet et faire ses prières. Il repassait continuellement dans son esprit ce qu'on lui avait appris des mystères de notre sainte Foi, dans la crainte qu'il avait de les oublier, et que cela ne retardât son baptême. A son retour, il n'eut pas plus tôt mis le pied hors du canot, qu'il vint à notre grille avec des joies nonpareilles, demander celles qui le désiraient enfant de Dieu. Ah! ma mère, dit-il à sa maîtresse, j'ai beaucoup péché depuis que je ne vous ai vue, car dans les désirs que j'avais de vous voir, et d'être instruit pour être baptisé, j'ai souvent demandé de m'en revenir, et cela m'étant refusé j'étais triste, et je ne souffrais pas assez en paix de voir l'effet de mes désirs retardé. D'autres Hurons le voulant une autre fois mener à la chasse aux castors, l'en priaient avec instance, lui promettant qu'il ferait un grand gain en ce voyage. Il vint à son ordinaire demander congé à sa mère, qui lui dit que s'il ne désirait pas être sitôt baptisé, elle n'y voyait pas grand inconvénient; mais que si ses désirs pour le baptême étaient tels qu'il lui avait fait entendre, elle ne croyait pas que ce fût une bonne disposition à cette grande grâce, d'aller ainsi se promener sous prétexte d'un gain temporel. Alors il lui répondit d'un courage ferme et résolu : Il est conclu que je n'y irai pas; je n'ai point d'affaires plus pressées que celle de mon salut et de mon baptême; je ne désire point emporter en mon pays d'autres richesses que celles de la Foi, et l'honneur d'être du nombre des enfants de Dieu. Depuis ce temps-là, il ne manqua pas un jour de venir à l'instruction, et Notre-Seigneur, bénissant sa bonne volonté, lui donna une mémoire si heureuse pour retenir tous nos mystères, qu'il était rare qu'on lui dit deux fois une chose, la retenant dès la première. Enfin, le jour de son baptême, qu'il avait tant désiré, étant venu, qui fut le lendemain de la Pentecôte, il ne se peut dire avec combien de joie il reçut cette insigne faveur : ses paroles, ses actions, tout son extérieur rendait témoignage du contentement de son cœur. Depuis ce temps-là, il s'est confessé deux fois la semaine, et aujourd'hui on l'instruit pour la communion, qu'on se réserve à lui faire faire pour la première fois en son pays avec solennité.

1646, 10 septembre; à son fils.—Notre petit séminaire a eu cette année de l'emploi aussi bien que les précédentes. Notre plus grande moisson c'est l'hiver, que les sauvages, allant à leurs chasses de six mois, nous laissent leurs filles pour les instruire. Ce temps nous est précieux, car comme l'été les enfants ne peuvent quitter leurs mères, ni les mères leurs enfants, et qu'elles se servent d'eux dans leurs champs de blé d'Inde et à passer leur peaux de castors, nous n'en avons pas un si grand nombre. Nous en avons néanmoins toujours assez pour nous occuper.

La doyenne, et comme la capitainesse de cette troupe de jeunes néophytes, était une petite fille du premier chrétien de cette nouvelle Eglise, que son père et sa mère vouèrent dès sa naissance. Elle nous fut donnée dès l'âge de deux ans, à cause de la mort de sa mère, et nous l'avons élevée environ trois ans, dans le dessein de la faire religieuse, à cause du vœu de ses parents, au cas qu'elle en eût la volonté. C'était le meilleur et le plus joli esprit que nous eussions encore vu depuis que nous sommes en Canada. A peine savait-elle parler quelle disait toute seule les prières sauvages par cœur, et même celles que nous faisons faire aux filles françaises. Ce qu'elle entendait chanter en notre chœur, elle le savait quasi au même temps, et elle le chantait avec nous sans hésiter. Les personnes de dehors la demandaient pour la faire chanter, et elles étaient ravies de lui entendre chanter des psaumes entiers. Elle répondait parfaitement au catéchisme, en quoi elle était la maîtresse de ses compagnes ; et quoiqu'elle ne fût âgée que de cinq ans et demi, sa maîtresse l'avait établie pour déterminer des prières, et pour les commencer toute seule à haute voix, ce qu'elle faisait avec une grâce merveilleuse, et avec tant de ferveur qu'il y avait de la consolation à l'entendre. Mais notre joie a été bien courte, car une fluxion qui lui est tombée sur le poumon, lui a bientôt fait perdre la voix et la vie. Cette innocente a été six ou sept mois malade, durant lesquels elle a été si patiente, si obéissante et si raisonnable, que cela ne serait pas croyable à ceux qui ne l'auraient pas vue. Ayant demandé un père pour se confesser, on lui en fit venir un, qui fut tout surpris de voir l'attention, la dévotion, et la maturité, avec laquelle elle faisait cette action. Quelque pressée et abattue qu'elle fût du mal, elle n'a jamais refusé de prier Dieu qu'une heure ou deux devant sa mort, qu'elle eut une oppression fort inquiétante ; mais quand on lui eut dit que c'était le diable qui la tentait, afin qu'elle n'obéit pas, au même temps elle joignit les mains, et fit tout ce qu'on voulut. Lorsque nous la visitions, pour nous témoigner l'amour qu'elle nous portait, elle nous disait ce qu'elle demanderait à Dieu pour nous quand elle serait dans le ciel, où elle était bien aise d'aller. Etant sur le point d'expirer, on lui demanda si elle aimait Dieu, et elle répondit avec une aussi grande présence d'esprit qu'une personne âgée : Oui, je l'aime de tout mon cœur, et ce furent là ses dernières paroles. Son père ayant été blessé en trahison par quelque étranger, mourut un peu avant elle avec de grands indices de sainteté. Depuis la mort de son père, quand on lui parlait de ses parents, elle disait : Je n'ai plus d'autres parents que les filles vierges habillées de noir ; ce sont mes mères, mon père me l'a dit avant sa mort, et m'a commandé que je leur obéisse, et qu'il me donnait à elles, afin qu'elles fussent mes mères. Elle tirait un si grand avantage de la créance qu'elle avait que son père était au ciel, que quand elle avait quelque petit différend avec ses compagnes, elle leur disait par reproche : Mon père est dans le ciel, mais le vôtre n'y est pas. C'étaient là ses vengeances enfantines. Il faut vous avouer que la mort de cette innocente,

quoique nous la croyions au ciel, nous a touchées, comme aussi tous nos amis ; car elle était connue et aimée des Français et des sauvages, qui ne la regardaient que comme une petite ursuline, puisqu'elle en faisait déjà les fonctions dans un corps d'enfant.

Enfin Notre-Seigneur nous fait cette grâce, que notre séminaire est le refuge des affligés et des oppressés ; car s'il y a quelque fille qui soit en danger de perdre ou la vie, ou l'honneur, ou les bonnes grâces de ses parents, ou enfin qui soit en quelque peine que ce soit, les capitaines, qui ont l'œil à ce que leurs gens vivent en vrais chrétiens, nous les amènent, afin de les garder et de les instruire. Bénissez cette bonté souveraine de tous ces bienfaits, et intéressez-vous avec moi dans la cause de Jésus-Christ, et dans l'amplification de son royaume. Vivons et mourons pour ce sujet.

1646, 7 octobre ; à une dame de ses amies.—Nos nouveaux convertis nous ont donné cette année toute la satisfaction possible. Il faut avouer que l'esprit du christianisme est autant admirable qu'adorable, et il est aisé de voir qu'il est émané du sang de Jésus-Christ, puisqu'il produit en des peuples barbares des effets tels que nous en voyons en d'aucuns, qui étant touchés de cet esprit, sont changés en d'autres hommes tout nouveaux. Il y en a qui ne peuvent vivre que dans la prière, leurs cœurs parlent continuellement à Dieu, et dans la conversation ils sont simples commes des enfants. Si vous aviez vu la différence qu'il y a entre ceux qui ne veulent pas croire, et ceux qui croient, vous fondriez en larmes de douleur et de compassion pour ceux qui sont si misérablement retenus dans l'esclavage du diable ; et de joie et consolation pour ceux que vous jugeriés, à les voir seulement, qu'ils sont tout possédés de Dieu. Non que tous soient touchés de la sorte, car nous en voyons ici, comme vous en voyez en France, de fervents et de tièdes. Le cœur humain est une forte pièce ; Dieu le prend quand on le lui offre de bon cœur, mais il ne force personne. Pour ce qui me regarde, ma chère sœur, ceux qui vous ont dit que je vous aime ne se sont pas trompés : car vous êtes si proche de mon cœur, qu'il me semble que vous et moi ne soyons qu'une même personne. En effet soyons toutes deux une même chose en Jésus.

1646, 11 octobre ; à son fils.—Je vous ai écrit les nouvelles de ce que Dieu opère en ce pays, avant que j'eusse reçu aucune de vos lettres, car les vaisseaux sont arrivés tard, lorsqu'on les croyait perdus et qu'on commençait déjà à ressentir la famine. L'on parle de nous donner un évêque en Canada ; je ne sais si vous savez de quelle manière cela s'est passé en France. L'année dernière, M. Gauffre, personnage d'une éminente piété, donna par aumône une somme de trente mille livres pour fonder l'évêché. Ceux entre les mains de qui il mit cette somme, crurent qu'il n'y avait personne plus capable de cette dignité que lui. Ils en firent la proposition au conseil ecclésiastique du Roi, où M. le cardinal Mazarin qui en était le chef, dit qu'il ne fallait rien conclure sur ce point, sans savoir si

les révérends pères jésuites l'auraient agréable. Le révérend père Georges de La Haye, et deux autres de la compagnie furent appelés, et témoignèrent que M. Gauffre leur serait très-agréable. Ce grand serviteur de Dieu ne se doutait de rien, car c'était un homme extraordinairement humble, aussi ne voulut-il jamais consentir à la proposition qui lui en fut faite, qu'après une retraite pour se préparer à connaître la volonté de Dieu, et pour demander l'avis de son directeur. Dans le temps de cette préparation, il fut saisi d'une apoplexie qui l'emporta en trois jours; ainsi la volonté de Dieu fut connue et le dessein rompu. Pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque en Canada ; le pays n'étant pas encore assez fait ; et nos révérends pères y ayant planté le christianisme, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent encore quelque temps, sans qu'il y ait personne qui puisse être contraire à leurs desseins.

1646, 11 octobre ; à son fils.—J'ai eu l'année dernière une grande maladie qui a pensé m'emporter, car comme, grâce à Notre-Seigneur, je ne suis point infirme, je n'ai pas grande expérience des maladies. Je me disposai néanmoins pour mourir, parce que mon mal, qui était une colique néphrétique accompagnée d'une grosse fièvre, était très-violent et dangereux. Pour le présent, je me porte mieux que jamais, et je suis prête d'aller en tous les endroits du monde où l'obéissance me voudra envoyer.

Je suis extrêmement consolée de vous voir si pauvre. Hé ! ne sommes-nous pas assez riches de posséder Jésus ? Je ne veux donc pas que vous vous mettiez en peine de me rien envoyer. Si vous êtes un homme de désirs, comme Daniel, ouvrez la bouche de votre cœur, et notre très-aimable Jésus la remplira. Je ne vous prie point de prier pour moi ; vous y avez trop d'affection ; faites donc en sorte auprès de Dieu que je sois fidèle à ses inspirations, et qu'il anéantisse en moi tout ce qui lui est désagréable.

1647 ; à son fils.—Je suis si enfoncée dans le tracas des affaires extérieures, que je ne vous écris qu'à de petits moments que je dérobe. Avec tout cela, je dois réponse comme je crois à plus de six vingt lettres, outre les expéditions des écritures de la Communauté pour la France. Voilà comme il faut passer cette vie en attendant l'Eternité qui ne passe point.

1647 ; à son fils.—Un autre sujet de consolation est la ferveur de nos néophytes, qui en vérité surpasse tout ce qui s'en peut dire. Ils sont quelquefois si transportés de zèle qu'ils éclatent pendant la prédication, interrompant le père qui la fait, afin de dire publiquement les sentiments dont leurs cœurs sont intérieurement pressés. Un jour le père qui a soin de la mission de Sillery invectivant fortement contre l'ivrognerie où tombent souvent les sauvages quand ils boivent du vin ou de l'eau-de-vie, un sauvage touché de ce qu'il avait dit, l'interrompit disant : Arrête-là, mon père, ce que tu dis est vrai, je me suis enivré, et par là je montre que je n'ai point d'esprit ; prie Dieu qu'il me fasse miséricorde, souffre que je dise trois mots ; je ne parlerai qu'à ceux de mon pays, car étant étranger, ce

n'est point à moi à haranguer en cette bourgade. Sus donc, jeunesse, c'est à vous que j'adresse mon discours ; prenez exemple, non sur mon péché, mais sur ma douleur, et souvenez-vous que si moi qui suis âgé, je reconnais et confesse mon crime, vous qui êtes jeunes ne devez point dissimuler les vôtres. Je condamne l'action que j'ai faite ; c'est un précipice où je me suis jeté, donnez-vous de garde d'y tomber. Ce pauvre homme avait un complice qui entendant ce discours, l'interrompit : Non, c'est moi qui n'ai point d'esprit, c'est moi qui suis un méchant ; j'ai fâché celui qui a tout fait. Jeunesse, soyez plus sages, et ne suivez pas le chemin où je me suis égaré ; marchez tout droit, et priez le père de prier celui qui a tout fait d'avoir de bonnes pensées pour moi.

1647, à son fils.—Les Attikameks, autrement les Poissons Blancs, continuent dans leur ferveur, et ceux qui ne sont pas chrétiens témoignent un grand désir de l'être. Ces peuples sont bons, doux, traitables, et ils ne savent ce que c'est que de faire la guerre, sinon aux animaux. Cette bonté naturelle les porte jusqu'à la superstition ; ils ont des espèces de prophètes ou devins qui se mêlent de dire les choses à venir. Mais en effet, ce sont des sorciers et magiciens qui apparemment ont du commerce avec les démons. Ils se servent de petits tambours, de chansons, de sifflements, pour guérir les maladies. Ils se servent de petits tabernacles pour consulter les génies de l'air, et usent de pyromancie pour savoir l'issue des maladies, les lieux où il fera bon à la chasse, s'il n'y a point quelque ennemi caché dans leurs terres, et pour d'autres semblables occasions. Mais le fond de ces peuples étant docile et candide, ils reviennent facilement de ces folles superstitions quand on leur en fait voir la vanité et qu'on les instruit des vérités de notre sainte religion, qui portant avec elles l'onction dans le cœur, leur donnent un goût bien plus doux et plus innocent que ne font tous ces vains enchantements.

1649, 22 octobre ; à son fils.—Je suis une pauvre créature chargée d'affaires, tant pour la France que pour cette maison. Trois mois durant, ceux qui ont des expéditions à faire pour la France n'ont point de repos, et comme je suis chargée de tout le temporel de cette famille, qu'il me faut faire venir de France toutes nos nécessités (choses nécessaires), qu'il m'en faut faire le paiement par billets, n'y ayant pas d'argent en ce pays, qu'il me faut traiter avec des matelots pour retirer nos denrées, et enfin qu'il me faut prendre mille soins et faire mille choses qu'il serait inutile de vous dire, il ne se peut faire que tous les moments de mon temps ne soient remplis de quelque occupation, en sorte que je ne puis vous répondre avec tout le loisir que je désire. Ne laissez pas pourtant de m'écrire à l'ordinaire, mais envoyez vos lettres de bonne heure, afin que je puisse prendre mon temps pour y satisfaire.

1650, 17 mars ; à son fils.—Le révérend père Bressani, qui était parti au mois de septembre pour aller en mission, est revenu sur ses pas, n'ayant pas encore fait cinquante lieues de chemin. Il a passé ici l'hiver avec une

troupe de Hurons qu'il instruisait. Nos trois maisons religieuses, avec quelques personnes charitables, se sont cotisées pour nourrir ces pauvres exilés,[1] qui viennent pourtant de partir pour aller quérir en leur pays le reste de leurs familles, afin de s'établir proche de nous. Ces nouveaux habitants nous obligent d'étudier la langue huronne, à laquelle je ne m'étais point encore appliquée, m'étant contentée de savoir seulement celle des Algonquins et Montagnais qui sont toujours avec nous. Vous rirez peut-être de ce qu'à l'âge de cinquante ans je commence à étudier une nouvelle langue ; mais il faut tout entreprendre pour le service de Dieu et le salut du prochain. J'ai commencé cette étude huit jours après l'octave de la Toussaint, en laquelle le révérend père Bressani a été mon maître jusqu'à présent avec une entière charité. Comme nous ne pouvons étudier les langues que l'hiver, j'espère que quelque autre descendra cet automne, qui nous rendra la même assistance. Priez Notre-Seigneur qu'il veuille m'ouvrir l'esprit pour sa gloire, et pour lui pouvoir rendre quelque petit service.

1650, 30 août ; à son fils.—Vous voyez qu'en attendant le secours, nous sommes en la pure providence de Dieu.[2] Pour mon particulier, mon très cher fils, je m'y trouve si bien, et mon esprit et mon cœur y sont si contents, qu'ils ne le peuvent être davantage. S'il arrive qu'on vous porte l'année prochaine les nouvelles de ma mort, bénissez-en Dieu, et offrez-lui pour moi le saint sacrifice de la messe. J'ai répondu par une autre lettre aux moyens que vous me proposez d'élever quelques sauvages, afin qu'ils puissent gagner leurs compatriotes à la foi. Outre ce que je vous écris, entretenez-en le révérend père Daran, il vous dira qu'encore que le pays se rétablisse, il faudra toujours dépendre de l'Europe pour avoir des ouvriers de l'Evangile, le naturel des sauvages américains, même des plus saints et spirituels, n'étant nullement propre aux fonctions ecclésiastiques, mais seulement à être enseignés et conduits doucement dans la voie du ciel; ce qui fait soupçonner dans ce renversement d'affaires que peut-être Dieu ne veut ici qu'une Eglise passagère.[3]

1650, 30 août ; à son fils.—Il y a trois choses que l'on doit fort considérer dans la conjoncture des affaires. La première, que ni nous ni tout le Canada ne pourrons subsister encore deux ans sans secours. La deuxième, que si ce secours manque, il nous faut ou mourir ou retourner en France, selon le sentiment des mieux sensés. Je crois néanmoins que si l'ennemi a la guerre avec la nation Neutre et à Andastoué, ce sera une

---

[1] Les Hurons chassés du Haut-Canada par les Iroquois.

[2] Montréal, Trois-Rivières et Québec s'attendaient à être détruits par les Iroquois.

[3] Ce qui montre avec quelle perspicacité la mère de l'Incarnation se rendait compte du caractère des sauvages, c'est que, jusqu'ici, un seul a pu être élevé au sacerdoce. C'est M. l'abbé Prosper Vincent, du village huron de Lorette. Il a été ordonné en 1870. Il est le premier prêtre de race indigène dans l'Amérique du Nord. (Note de l'abbé Richaudeau.)

diversion d'armes qui nous fera subsister un peu davantage. Mais s'il poursuit ses conquêtes et ses victoires, il n'y a plus rien à faire ici pour les Français. Le commerce ne pourra pas s'y exercer ; le commerce ne s'y exerçant plus, il n'y viendra plus de navires ; les navires n'y venant plus, toutes les choses nécessaires à la vie nous manqueront, comme les étoffes, le linge ; la plus grande partie des vivres, comme les lards et les farines dont la garnison et les maisons religieuses ne peuvent se passer. Ce n'est pas qu'on ne travaille beaucoup et qu'on ne fasse des nourritures ; mais le pays ne donne pas encore ce qu'il faut pour s'entretenir. La troisième chose qui retarde nos affaires, est que si le commerce manque par la continuation de la guerre, les sauvages qui ne s'arrêtent ici que pour trafiquer, se dissiperont dans les bois ; ainsi nous n'aurons plus que faire de bulle, n'y ayant plus rien à faire pour nous qui ne sommes ici que pour les attirer à la foi, et pour les gagner à Dieu.

1651, 3 septembre ; à son fils.—Voici la troisième voie par laquelle nous faisons savoir en France les nouvelles de l'affliction dont il a plu à Notre-Seigneur de nous visiter.[1] La première a été par la Nouvelle-Angleterre, et la seconde par les pêcheurs. J'estime ces deux voies incertaines parce qu'il faut se servir de quelques particuliers, qui venant ici avec des canots détachés de leurs grands navires sont obligés de passer par des périls évidents, et avec les paquets dont ils sont les porteurs. Je n'ai pas laissé de les tenter, afin de ne laisser passer aucune occasion de vous donner des témoignages de ce que je suis. Je me sers donc encore de cette troisième pour vous dire de quelle manière la puissante main de Dieu nous a touchées.

[1] Incendie du monastère des ursulines à Québec.